

*Initiatives ministérielles*

Canada puissent passer à l'action. Nous sommes sans pitié pour les publications comme la vôtre.»

Il a fallu neuf ans pour qu'un projet de loi sur la pornographie soit présenté à la Chambre avec des chances d'être adopté, et je me réjouis de ce qu'il va être adopté. S'il s'agit du dernier projet de loi de la 34<sup>e</sup> législature, cette Chambre aura grandement mérité le respect encore une fois, tout comme au cours des 126 dernières années. Des millions de Canadiens, s'ils connaissent ou viennent à connaître le contenu de ce projet de loi, diront que cette législature a très bien fait d'adopter cette mesure pour protéger nos enfants contre ceux qui font de l'argent en les exploitant et qui prennent plaisir à leur faire du mal.

Je félicite tous les députés pour leur empressement à faire adopter ce projet de loi afin qu'il ait très bientôt force de loi au Canada.

**Mme Lynn Hunter (Saanich—Les Îles-du-Golfe):** Monsieur le Président, j'aimerais ajouter un mot à l'appui de ce projet de loi.

En ma qualité de mère et de femme, je sais que nous avons besoin d'une mesure législative comme celle-ci. Je partage l'aversion du député à l'égard des personnes qui tirent des bénéfices de la distribution de matériels de pornographie juvénile. Je pense que c'est une atteinte portée au groupe le plus vulnérable. Le mal qu'elle fait aux enfants n'est pas seulement physique. Il est aussi psychologique.

L'une des joies de l'enfance est l'innocence, le fait pendant un certain temps de ne pas faire de distinction entre les sexes, de pouvoir être entièrement libre de sa personne. Il n'y a pas de petits garçons ou de petites filles. Il y a des enfants avec toute l'innocence qui les caractérise.

La pornographie est en réalité un prolongement des rapports de force en ce sens qu'elle est attrayante pour les personnes qui y ont recours. C'est une sensation de pouvoir. C'est le mouvement de libération de la femme qui a attiré l'attention sur cet aspect de la pornographie et c'est à lui que nous devons l'adoption de cette mesure législative.

Ma question découle des remarques du député de Winnipeg qui a déclaré que la pornographie juvénile était en réalité un prolongement de la pornographie douce qui envahit notre société. Je me suis souvent demandé en regardant la télévision, ce que quelqu'un venu d'une autre planète penserait de notre société en voyant les images que nous présente la télévision. Quand on pense au support puissant que sont la télévision et les images, à toute la pornographie douce qui est disponible sur le marché! Quand on pense à l'argent qui pousse ces enfants et ces femmes à devenir uniquement des objets

sexuels et oublier tous les autres aspects qui font leur richesse!

Le député pourrait-il nous dire ce qu'il pense du marché et de son rôle dans la diffusion de la pornographie douce dont la question que nous examinons aujourd'hui n'est que le prolongement?

• (1850)

**M. Nicholson:** Monsieur le Président, la députée soulève une question très importante, que j'ai moi-même abordée quand j'ai parlé de tout l'argent que ce marché représentait. Je lui ai dit que c'est l'argent qui fait qu'on s'oppose tellement à ce genre de mesure. Chaque fois qu'on essaie de faire quelque chose dans ce domaine, on est sûr que d'éminents Canadiens—dans un cas particulier, ce fut même l'un des plus éminents écrivains du Canada—viendront critiquer notre entreprise. C'est un problème croissant.

Je crois que les gens n'assument pas leurs responsabilités en tant que membres de la société. Ils ne s'assurent pas que les films proposés aux enfants ont du bon sens. Tous ceux d'entre nous qui ont des enfants ont eu l'occasion de constater que les films qui passent à la télévision nous font parfois dresser les cheveux sur la tête tellement ils sont violents.

Je dis à mes enfants qui me demandent à voir tel ou tel film qu'il me semble violent. Je constate alors que tous les enfants de leur classe l'ont déjà vu. Ma belle-mère a amené un de mes enfants voir *Batman*. Elle n'en revenait pas de la violence contenue dans ce film. Elle avait présumé que ce ne serait pas violent parce que l'émission de télévision du même nom est vraiment destinée aux enfants.

Dans de tels cas, c'est souvent une dure surprise pour beaucoup de parents qui ne sont peut-être pas aussi prudents qu'ils le devraient. C'est malheureusement la réalité, et cela profite financièrement à bien des gens. La publicité s'adresse aux enfants et tous les produits de marketing qui s'y ajoutent sont conçus pour les intéresser. On capte ainsi l'intérêt des enfants pour avoir la clientèle des parents, des grands frères et des grandes sœurs.

C'est pourquoi une question comme la pornographie juvénile m'inquiète. Je pense que cela devient de plus en plus difficile de présenter un tel projet de loi au Parlement. C'est comme s'il fallait lutter contre un raz-de-marée de commercialisation et de matérialisme. Je trouve de plus en plus difficile de l'éviter, et c'est pourquoi je suis très fier que nous ayons pu présenter ce projet de loi. Cela portera fruit plus tard, quand les choses seront encore plus difficiles, même si j'espère que cela ne se produira jamais.